Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20261012-D2026101205-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 05/10/2026
D2026101205

Séance du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à vingt heures, le municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, TISSERAND-BOUVARD Magali, CHEVILLARD Philippe, POCHON Laurence, MIVIERE Karine, DELIANCE Alexandre, CARRUBA Isabelle, NEVORET Raphaële, GAUCHE Vincent, CHANEL Virginie, CHAVEROT Vincent, NEVORET Marie-Laure, PIGUET Maxime, URVOY Gwenola
Absents : NOEL Simon donne son pouvoir à GUILLERMIN Patrice, CALLAND Cédric donne son pouvoir à NAVARIN Cécile
Madame NEVORET Marie-Laure a été élue secrétaire de séance

Objet : Espace culturel et artistique « La Récré » – Fixation de forfaits tarifaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-24, L. 2144-3 et L. 2212-1 et suivants ;
Vu la délibération n° D2026033016 en date du 30 mars 2026 portant approbation du règlement intérieur de l'espace culturel et artistique « La Récré » et fixant la tarification des locations, prévoyant notamment un forfait spécifique pour les utilisations régulières et annuelles étudié sur demande ;

Considérant les demandes formulées pour l'organisation de stages d'échecs ainsi que pour l'accueil de l'atelier « Bleu Mandarine » au sein de l'espace culturel et artistique « La Récré » ;
Considérant qu'il convient de compléter la grille tarifaire afin de déterminer des montants forfaitaires adaptés à ces usages particuliers ;

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer des tarifs spécifiques pour ces activités :

- Journée de stage échecs : 30 € par journée
- Atelier « Bleu Mandarine » : 60 € par année scolaire
- Conférence sur le sport : 10 € par heure, au prorata de la durée d'occupation, soit un montant total de 20 € pour deux heures de location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide :

- décide de fixer les tarifs d'occupation de l'espace culturel et artistique « La Récré » pour les activités suivantes :
 - Stage d'échecs : 30,00 € par journée

Accusé de réception en préfecture
001-210102323-20261012-D2026101205-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

- Atelier « Bleu Mandarine » : 60,00 € par année scolaire
- Conférence sur le sport : 20 € pour deux heures de location.

- précise que l'ensemble des autres dispositions, conditions de réservation, dépôt de garantie (caution de 500 €) et règles d'utilisation fixées par la délibération n°D2026033016 du 30 mars 2026 demeurent inchangées et applicables à ces activités.

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents, conventions de mise à disposition et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE MARBOZ (AIN)

Pour copie conforme,
Le Maire

Christelle MOIRAUD